

Gatineau, le 9 novembre 2011.

Chers membres,

Au nom du conseil d'administration de l'Association des Neurotraumatisés de l'Outaouais, il me fait plaisir de vous annoncer que lors de la réunion des administrateurs tenue le 8 novembre 2011, deux résolutions ont été adoptées.

La première concerne la cotisation annuelle des membres. En effet, il a été résolu que la cotisation annuelle de 10.00\$ sera réduite à 0.00\$ pour l'année 2012-2013. ***Donc, à compter du 1er avril 2012, votre carte de membre sera gratuite et votre renouvellement se fera automatiquement*** si vous avez participé aux activités ou si vous avez reçu des services entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012).

L'Association a l'obligation de tenir à jour un registre de ses membres pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle. Nous transférerons d'une année à l'autre le nom des membres ayant reçu des services ou ayant participé à une ou des activités dans l'année précédente tout en ajoutant les nouveaux membres inscrits de l'année en cours. Si vous ne participez pas aux activités pendant l'année financière (1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013) votre nom sera enlevé du registre pour l'année financière suivante.

Nous comptons sur votre collaboration pour nous aider à tenir à jour ce registre en nous avisant le plus rapidement possible de tout changement concernant vos coordonnées. ***Votre carte de membre gratuite vous sera remis lorsque vous vous présenterez au bureau lors des activités.***

Le conseil d'administration est conscient que cette nouvelle procédure entraînera une baisse de revenus. Par contre, il y a toujours la possibilité de faire un don. Nous avons confiance que votre générosité nous aidera à combler ce manque à gagner. ***Prenez note qu'un reçu d'impôt vous sera remis pour tout don de 50.00\$ et plus.***

La deuxième résolution concerne le **remboursement pour votre participation aux activités**. Afin de favoriser l'insertion sociale, il a été résolu que **toutes les activités payantes qui se déroulent dans les locaux de l'ANO aient un prix unique et soient aux frais du participant. Applicable dès maintenant.**

115 boulevard Sacré-Cœur , bureau 01  
Gatineau Québec J8X 1C5  
Tél. : (819) 770-8804  
ano@ano.ca

www.ano.ca

**Que toutes les activités payantes ayant lieu à l'extérieur de l'ANO soient aux frais du participant. Cependant, afin de favoriser la participation, l'ANO peut offrir un rabais de 50% jusqu'à un maximum de 3.00\$ à ses membres pour chacune de ces activités. Le remboursement ne s'applique pas pour les sorties au restaurant. Applicable dès maintenant.**

Que les sorties extérieures exigeant que le participant couche sur place seront aux frais du participant. Cependant, afin de favoriser la participation, l'ANO peut défrayer jusqu'à 50% du coût de l'hébergement jusqu'à concurrence de 75.00\$ exclusivement aux membres lésés (TCC ou AVC). L'accompagnateur du membre lésé dont l'état exige qu'il soit accompagné, paiera le même montant que le membre lésé. Applicable dès maintenant.

Tous les services psychosociaux (rencontre individuelle, accompagnement, groupes d'entraide) seront offerts gratuitement et exclusivement aux membres lésés (TCC et AVC) et leurs proches

En espérant que ces bonnes nouvelles vous réjouissent et au nom du conseil d'administration, je vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.

Docteure Anne-Karine Gauthier, Présidente du conseil d'administration.